



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Danger de la poudre « Sniffy »

Question écrite n° 18283

### Texte de la question

Mme Sophie Blanc attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la commercialisation et la consommation de la poudre « Sniffy ». Cette substance blanche, récemment disponible dans les bureaux de tabac, suscite de vives inquiétudes quant à ses effets sur la santé, en particulier chez les jeunes. La situation actuelle est alarmante et exige une réponse immédiate et décisive de la part du Gouvernement. Sniffy, présentée comme une poudre à inhaler par le nez, évoque immédiatement des similitudes troublantes avec la cocaïne, tant par son apparence que par son mode de consommation. Cette situation pose de graves questions sur les risques potentiels pour la santé publique et sur l'éventualité que cette pratique puisse inciter les jeunes à adopter des comportements menant à la consommation de drogues dures.

1. Risques pour la santé associés à Sniffy : les effets à court et à long terme de l'inhalation de Sniffy ne sont pas encore bien connus, mais les médecins et les experts en toxicologie mettent déjà en garde contre les risques potentiels. L'inhalation régulière de substances inconnues peut entraîner des dommages aux voies respiratoires, des irritations nasales, des infections et même des effets systémiques si la poudre pénètre dans la circulation sanguine. Quels sont les résultats des études préliminaires sur les effets de Sniffy sur la santé et quelles mesures concrètes sont prises pour évaluer de manière exhaustive les risques liés à cette substance ?
2. Incitation à la consommation de drogues : la normalisation de l'inhalation de poudre par le nez pourrait abaisser les barrières psychologiques et sociales à la consommation de drogues illicites, en particulier chez les jeunes. L'accessibilité et la légalité de Sniffy peuvent créer une passerelle vers des substances plus dangereuses comme la cocaïne. Quels sont les plans de Mme la ministre pour contrer cette tendance et protéger les jeunes de l'initiation à des pratiques menant vers la toxicomanie ?
3. Actions du Gouvernement pour l'interdiction de Sniffy : selon les récents articles de presse, dont ceux de *Libération* et du *Huffington Post*, le Gouvernement a annoncé son intention d'interdire Sniffy. Cette initiative est salubre, mais nécessite une mise en œuvre rapide et efficace pour éviter que la poudre ne cause davantage de dommages. Mme la ministre peut-elle détailler le calendrier et les démarches prévues pour interdire la vente de Sniffy et comment le Gouvernement envisage-t-il de faire respecter cette interdiction sur tout le territoire ?
4. Sensibilisation et prévention : la simple interdiction de Sniffy ne suffit pas ; il est essentiel d'accompagner cette mesure d'une campagne de sensibilisation sur les dangers de cette pratique et des drogues en général. Quelles initiatives sont prévues pour informer le public, en particulier les jeunes, sur les risques associés à l'inhalation de poudres et sur les dangers de la consommation de cocaïne ? Comment Mme la ministre compte-t-elle impliquer les établissements scolaires, les familles et les professionnels de santé dans ces efforts de prévention ?
5. Suivi des effets à long terme et de la prévalence de l'usage : il est crucial de surveiller les effets à long terme de Sniffy sur la santé des individus qui en ont consommé et de suivre l'évolution de sa prévalence dans la population. Quelles sont les stratégies du ministère pour effectuer ce suivi et pour intervenir rapidement en cas de détection de nouveaux problèmes de santé liés à cette substance ?
6. Collaboration avec les autorités de régulation et les experts : la complexité de la situation exige une collaboration étroite entre le ministère de la santé, les autorités de régulation, les chercheurs et les professionnels de santé pour développer des réponses adaptées et basées sur des preuves scientifiques. Comment Mme la ministre envisage-t-elle de renforcer cette collaboration et d'impliquer les experts dans l'élaboration de politiques de santé publique efficaces contre les nouvelles substances psychoactives comme Sniffy ?
7. Impact psychologique et social de la consommation de Sniffy : au-delà des effets physiologiques,

l'usage de Sniffy peut également avoir des impacts psychologiques et sociaux négatifs. L'adoption de comportements d'inhalation de substances peut être perçue comme une forme de rébellion ou de recherche de sensations fortes chez les jeunes, influençant leur comportement et leurs choix de vie. Quelles études ou initiatives sont-elles prévues pour évaluer et contrer ces impacts psychologiques et sociaux ? 8. Cadre légal et réglementaire : la vente de substances telles que Sniffy dans des points de vente légitimes comme les bureaux de tabac pose la question du cadre légal et réglementaire en place pour prévenir la commercialisation de produits dangereux pour la santé. Quels ajustements législatifs et réglementaires sont envisagés pour renforcer le contrôle et la régulation des substances inhalables, afin de prévenir de telles situations à l'avenir ? 9. Rôle des bureaux de tabac et des points de vente : les bureaux de tabac, en vendant Sniffy, jouent un rôle indirect dans la promotion de pratiques potentiellement dangereuses. Comment le ministère prévoit-il de travailler avec les points de vente pour les responsabiliser et les empêcher de commercialiser des produits nocifs pour la santé ? Quelles mesures seront mises en place pour sensibiliser les vendeurs aux risques de ces substances et les dissuader de les proposer ? 10. Comparaison avec les politiques internationales : plusieurs pays ont déjà pris des mesures strictes contre la vente et la consommation de substances similaires à Sniffy. Quelles leçons peut-on tirer des politiques internationales sur la régulation des nouvelles substances psychoactives ? Comment le ministère de la santé envisage-t-il de s'inspirer de ces exemples pour renforcer la protection de la santé publique en France ? Il est impératif d'agir rapidement et fermement pour protéger la santé publique, en particulier celle des jeunes, contre les risques associés à Sniffy et à la banalisation de l'inhalation de poudres. Les similitudes inquiétantes avec la cocaïne et le potentiel de cette pratique à devenir un tremplin vers la consommation de drogues dures exigent une réponse résolue et immédiate de la part de Mme la ministre. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Blanc](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18283

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2024](#), page 4408

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)